

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOLIERES-SUR-CÈZE, se sont réunis à dix-huit heures et trente minutes, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Madame la Maire fait l'appel des conseillers.

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : BOUIS Florence, THOMAS Thierry, REMOND Valérie, VERCOUTERE Georges, GIOLBAS Martine, VERBRUGGE Dirk, NICOLAS Stephan, BELAZZOUG Abdelmalek, DE CHASTENET Cécile, CELLIER Mélyssa, NAVARRO Odette.

Absent(s) excusé(s) : BALME Christel – procuration donnée à Valérie REMOND, AUGUSTYNIAC Nicolas – procuration donnée à Florence BOUIS, AGNIEL Dominique – procuration donnée à NAVARRO Odette.

Absent(s) : MARCHAND Laetitia.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h31.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du ou des secrétaire(s) de séance. Il est proposé à Georges VERCOUTERE d'être désigné en qualité de secrétaire de séance. Il accepte cette fonction. Il sera assisté d'une auxiliaire, Madame REROLLE-ROUSSEL Florence, non membre du conseil municipal, qui assiste à la séance mais ne participe pas aux délibérations.

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité des présents. Aucune décision n'est prise entre le 11 mars 2024 et le 10 avril 2024.

Examen de l'ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition 2024
2. Prix de l'eau
3. Vote des budgets primitifs 2024 pour le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget lotissement
4. Renouvellement ligne de trésorerie
5. Création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
6. Subventions
7. Renouvellement marché éclairage public
8. Questions diverses

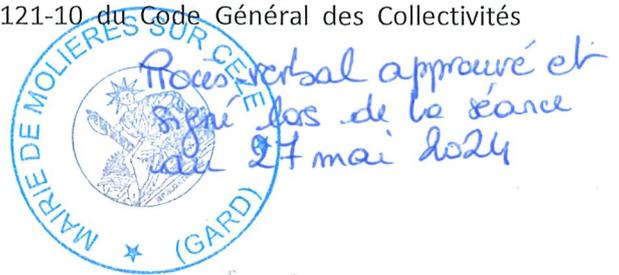
Avant d'aborder l'ordre du jour, plusieurs documents sont remis aux membres du conseil municipal présents (tableau pour le vote des taux d'imposition, tableau pour le prix de l'eau, préparation des budgets primitifs 2024.)

COM-11-11-04-24 : Vote des taux d'imposition 2024

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle que la taxe d'habitation n'est appliquée uniquement que sur les résidences secondaires. Comme il peut être lu dans le tableau qui leur a été remis, les bases d'imposition augmentent en 2024. Madame la Maire rappelle également la corrélation entre les différents taux proposés. Ainsi, elle propose de diminuer encore cette année les taux d'imposition, ce qui porte à 1 point sur 2 ans la baisse de la fiscalité pour la commune. Elle rappelle les taux votés en 2023 :

- Taxe foncière bâtie : 48.56 %
- Taxe foncière non bâtie : 66.59 %
- Taxe d'habitation : 19.14 %

Monsieur Georges VERCOUTERE souligne que les recettes réelles perçues en 2023 s'élèvent à 561 753 €.



Madame la Maire propose de voter les taux suivants pour 2024 :

- Taxe foncière bâtie : 48.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 65.97 %
- Taxe d'habitation : 18.96 %

Soit des recettes attendues pour 2024 estimées à 577 326 €.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil votent les taux proposés par Madame la Maire pour 2024.

COM-12-11-04-24 : Prix de l'eau

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la maire rappelle que la TVA est applicable au budget eau et assainissement depuis le 1^{er} janvier 2024 et entraîne une augmentation pour l'ensemble des abonnés. La TVA payée est donc récupérée sur les dépenses faites au budget eau et assainissement. Monsieur Georges VERCOUTERE donne le détail des montants perçus en fonction du cubage d'eau consommé, pour exemple l'augmentation pour une consommation de 120 m³ représente 32 € sur l'année. Madame la Maire propose que ces tarifs ne soient pas augmentés pour 2024 et que la municipalité s'engage à poursuivre l'amélioration du réseau (perte de l'équivalent de 8m³ par heure encore actuellement). Ainsi, elle propose de maintenir les tarifs suivants :

	De 0m ³ à 60m ³	De 61m ³ à 120m ³	Au-delà de 120m ³
Prix de l'eau au m ³ HT	0.75 €	1.45 €	1.90 €
Prix de l'assainissement au m ³ HT	0.75 €	1.45 €	1.90 €

Les autres rubriques de facturation ne changent pas et sont soumises à la TVA ha doc. Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le maintien des tarifs de l'eau.

COM-13-11-04-24 : Vote des budgets primitifs 2024 pour le budget principal, le budget eau et assainissement et le budget lotissement

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint au maire en charge des finances : Concernant le budget principal, Monsieur VERCOUTERE informe les membres du conseil municipal que des dépenses et recettes supplémentaires sont inscrites en raison de la clôture à la fin de l'année du budget lotissement et de l'absorption de ce budget qui est déficitaire par le budget principal. Il donne lecture des sommes affectées à chaque chapitre pour les dépenses et recettes de la section fonctionnement ainsi que pour les dépenses et recettes de la section investissement. Madame la Maire souligne que la dette au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est enfin réglée. Monsieur VERCOUTERE précise que les sommes indiquées dans le budget principal concernant les taxes sont celles publiées par la Direction Générale des Collectivités Territoriales. Madame la Maire souligne que beaucoup de communes ont vu leurs dotations baisser de même que la Communauté de Communes. Elle rappelle que le litige avec l'entreprise JOUVERT est toujours d'actualité et que la somme de 60 000 € (montant initial du marché signé) est encore inscrite au budget. La municipalité et l'entreprise JOUVERT travaillent à trouver une solution. Monsieur BELAZZOUG souligne que la commune n'augmente pas les recettes mais que le montant des dépenses augmente et demande si cela ne va pas finir par poser un problème. Madame la Maire répond que la commune continue de réduire sa dette et ses dépenses (réduction de l'annuité d'emprunt, fin du chantier d'insertion, reprise de la facturation de l'eau par la commune et plus par un prestataire) et que des économies continuent d'être faites sur le chauffage et l'éclairage public. Elle ajoute que les taux d'imposition de la commune sont très élevés par rapport à d'autres communes et aux services proposés. Concernant la rémunération du personnel, elle précise qu'elle est due en partie aux diverses augmentations (point d'indice, avancement d'échelon, etc...). La présentation du budget primitif du budget principal terminée, Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver l'équilibre de ce budget primitif pour l'année 2024 comme suit :

Section fonctionnement :	Dépenses :	1 938 219,57 €
	Recettes :	1 938 219,57 €
Section investissement :	Dépenses :	1 044 095,26 €
	Recettes :	1 044 095,26 €
TOTAL des sections :	Dépenses :	2 982 314,83 €
	Recettes :	2 982 314,83 €

Et de la charger et de lui donner tous pouvoirs d'exécuter le budget primitif 2024 du budget principal.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'équilibre du budget primitif du budget principal pour l'année 2024, chargent la Maire et lui donnent tous pouvoirs d'exécuter ce budget primitif.

Monsieur Georges VERCOUTERE reprend la parole et donne lecture des sommes affectées à chaque chapitre pour les dépenses et recettes de la section fonctionnement ainsi que pour les dépenses et recettes de la section investissement pour le budget primitif 2024 du budget eau et assainissement. Il précise qu'un emprunt a été prévu en cas de besoin. Madame la Maire ajoute que priorité sera donnée cette année à la résolution des problèmes de fuite et aux travaux d'opportunité. Elle souligne que le projet de raccordement à MEYRANNES est pour l'instant dans l'impasse du fait de la modification du mode de calcul du coût de fonctionnement proposé par MEYRANNES. L'idée de mettre en place une station d'épuration sur la commune a été soulevée. Monsieur BELAZZOUG et Monsieur VERCOUTERE se sont proposés pour étudier cette solution. Toutefois, Madame la Maire rappelle que cela dépend complètement des services de l'Etat. Monsieur BELAZZOUG souligne que la commune va perdre la compétence de l'eau d'ici un an et demi. Il pose la question de savoir s'il est pertinent d'engager des travaux, dans quelles conditions sera fait ce transfert de compétence et si la commune aura encore un regard sur ce service. Madame la Maire répond que l'année 2025 doit servir à faire le point sur le transfert de la compétence à la Communauté de Communes et qu'il serait souhaitable qu'un élu de la commune soit membre de l'équipe en charge de cette compétence au sein de la Communauté de Communes. Concernant les impayés d'eau, Monsieur THOMAS Thierry, 1^{er} adjoint au maire en charge de l'eau, informe les élus qu'une réunion a eu lieu avec les services de la trésorerie, le sous-préfet et les communes bénéficiant d'un service d'eau et d'assainissement. Des moyens vont être mis en place pour récupérer les impayés. Madame la Maire souhaite qu'un règlement de l'eau soit réalisé rapidement et imposé à chaque consommateur. De même qu'un courrier sera adressé aux propriétaires dont les eaux pluviales sont rejetées dans le réseau d'assainissement. Monsieur THOMAS précise que les opérations inscrites au budget sont celles prévues par les schémas directeurs (eau et assainissement).

La présentation du budget primitif du budget eau et assainissement terminée, Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver l'équilibre de ce budget primitif pour l'année 2024 comme suit :

Section fonctionnement :	Dépenses :	421 274,62 €
	Recettes :	421 274,62 €
Section investissement :	Dépenses :	607 434,27 €
	Recettes :	607 434,27 €
TOTAL des sections :	Dépenses :	1 028 708,99 €
	Recettes :	1 028 708,89 €

Et de la charger et de lui donner tous pouvoirs d'exécuter le budget primitif 2024 du budget eau et assainissement.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'équilibre du budget primitif du budget eau et assainissement pour l'année 2024, chargent la Maire et lui donnent tous pouvoirs d'exécuter ce budget primitif.

Monsieur Georges VERCOUTERE reprend la parole et donne lecture des sommes affectées à chaque chapitre pour les dépenses et recettes de la section fonctionnement ainsi que pour les dépenses et recettes de la section investissement pour le budget primitif 2024 du budget lotissement. Comme annoncé, ce budget sera clôturé en fin d'année. Le déficit sera absorbé par le budget principal. Présentation terminée, Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver l'équilibre de ce budget primitif pour l'année 2024 comme suit :

Section fonctionnement :	Dépenses :	611 015,38 €
	Recettes :	611 015,38 €
Section investissement :	Dépenses :	527 230,32 €
	Recettes :	527 230,32 €
TOTAL des sections :	Dépenses :	1 138 245,70 €
	Recettes :	1 138 245,70 €

Et de la charger et de lui donner tous pouvoirs d'exécuter le budget primitif 2024 du budget lotissement.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'équilibre du budget primitif du lotissement pour l'année 2024, chargent la Maire et lui donnent tous pouvoirs d'exécuter ce budget primitif.

COM-14-11-04-24 : Renouvellement ligne de trésorerie

Rapporteur : Georges VERCOUTERE, adjoint au maire en charge des finances : Monsieur VERCOUTERE rappelle aux membres du conseil municipal qu'une ligne de trésorerie, d'un montant de 100 000 €, a été ouverte et qu'elle se termine au mois de juin. A ce jour, il ne dispose pas des caractéristiques du renouvellement de cette ligne de trésorerie mais demande aux membres du conseil municipal de voter pour le renouvellement. Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de renouveler la ligne de trésorerie et autorisent la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

COM-15-11-04-24 : Création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif, relevant de la catégorie C et de la filière administrative, emploi permanent à temps complet, ainsi qu'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, relevant de la catégorie C et de la filière animation, emploi permanent. Les deux nominations auront lieu au 1^{er} juillet 2024. Après avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité la création de ces deux postes. Ainsi, à compter du 12 avril 2024, le tableau des emplois permanents et des effectifs se présentera comme suit : (Voir annexe jointe).

COM-16-11-04-24 : Subvention

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter un élément au City-Stade, à savoir un filet recouvrant totalement l'espace de jeu. L'acquisition de ce matériel est estimée à 12 000 €. Elle précise qu'il est également prévu de fermer l'accès au City-Stade le soir et de poser une fontaine. Ainsi, Madame la Maire demande aux élus l'autorisation de solliciter auprès des services de l'état, du département du Gard, de la Région Occitanie et autres institutions, les subventions susceptibles d'être attribuées pour cet équipement. Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter auprès des services de l'état, du département du Gard, de la Région Occitanie et autres institutions, les subventions susceptibles d'être attribuées pour cet équipement.

Renouvellement marché éclairage public

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour. En effet, le marché d'entretien de l'éclairage public court jusqu'au 30 avril 2025.

Questions diverses

Madame la Maire fait remonter les doléances de certains administrés qui se plaignent que les lampadaires éclairent moins. En fait, les lampes éclairent la rue et les trottoirs et plus les façades de maison d'où cette impression d'éclairage moins efficace. De bons retours ont été fait quant à l'abaissement de l'intensité durant la nuit.

Madame la Maire signale qu'un mur de soutènement dans le vieux Molières menace de tomber et sollicite Messieurs BELAZZOUG, NICOLAS et THOMAS pour pallier à cette situation. Monsieur BELAZZOUG propose de faire venir deux entreprises pour obtenir des devis. Madame la Maire souligne que les pierres récupérées des cités Laborie pourront être utilisés ici.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04.

La Maire,
Florence BOUIS



Le Secrétaire de Séance,
Georges VERCOUTERE

